

Le gouvernement a cédé à la corporation la partie de la grève qui se trouve vis-à-vis du parc à condition, qu'il y bâtitra des quais et fera d'autres améliorations dont le plan lui est donné.

Le rév. Mr. Boucher, curé de St. Ambroise est de retour de Montréal où il a été s'entendre avec l'exécutif pour les terres du Saguenay. Il doit, dit-on, partir bientôt avec une petite colonie.

Il paraît qu'on a découvert une mine d'argent dans le comté de St. Maurice, et qu'on est occupé à l'explorer.

Citations de la Presse canadienne.

(De la Revue Canadienne.)

Un mariage dans le grand monde.—Mercredi dernier a été célébré en cette ville, par le Rév. M. Digby Campbell, le mariage du Très Honorable M. le Comte d'Erroll, grand connétable héréditaire et Chevalier Maréchal d'Écosse, avec Mlle Eliza-Amélie, fille aînée du Major-Général l'Honorable Charles Gore, C. B. commandant dans le Bas-Canada. Le mariage a eu lieu dans la soirée à la résidence du Général Gore, rue St. Antoine, en présence d'une nombreuse compagnie, de l'élite de la société anglaise de la capitale, (nous) pourrions dire du Canada, car il y avait des invités de toutes les parties du pays.)

M. le Comte d'Erroll tient par sa mère à une des branches de la famille royale et était il y a quelques années, un des Ecuyers de la reine Victoria. M. le Général Gore est également allié à quelques membres de la famille royale. Lord Erroll qui arrive d'Europe a apporté, dit-on, à sa fiancée, maintenant son épouse, de magnifiques présents de Sa Majesté la Reine Victoria, de la Reine Douairière et de plusieurs familles nobles d'Angleterre et d'Écosse. M. le comte et Mlle le Comtesse d'Erroll s'en vont passer l'hiver à Kingston où est stationné le régiment auquel Lord Erroll appartient.

(Du Journal de Québec.)

Un homme a été tué hier, au foin de M. Burnet. Il venait de déposer sa hache à terre près d'une pile de plançons, et voulant se baisser pour la reprendre, l'une de ces pièces lui roula sur la tête et l'écrasa. Il paraît qu'il laisse une famille.

— Il y a eu vendredi un incendie, à Montréal, à l'encoignure des rues McGill et Saint-Antoine; huit maisons en bois avec leurs dépendances ont été consumées.

Police Correctionnelle.

LES PETITS MARAUDEURS.—Le 6 mars dernier, Totor et Larifla, auxquels leurs camarades ont donné ces élégants sobriquets, sifflent ensemble l'écoie buissonnière.

Ils se dirigèrent du côté de la barrière de La Villette; ils avaient la liberté, mais, il fallait vivre, et nos gras n'avaient pas le sou sur eux.

Et voilà justement qu'ils passent devant une marchande de pommes de terre, frites... Totor s'approche de la marchande, se

met à causer amicalement avec elle; et pendant ce temps-là, Larifla, plongeant intrépidement la main dans la poêle à frire, en tire une belle poignée de pommes de terre!...

Mais le jeune Cartouche avait été aperçu par un portier d'en face, qui se mit à crier au voleur!

Ils sanglèrent aujourd'hui devant la police correctionnelle.

La veuve Brigandin, débitante friture, s'exprime ainsi:

J'étais tranquillement à peler le dernier quartier de ma poêle... tout à coup ce moutard... le plus petit... s'approche de mon établi... J'étais l'assisté... il se met devant moi, de manière que je n'y voyais pas plus qu'un quinze-vingt... il se met à me causer d'un tas de choses et d'autres... disant qu'il est un petit brin mon cousin... enfin un tas de fariboles... Pendant ce temps-là, l'autre grapillait dans ma friture. Heureusement que le père Brassard l'a vu... Nous avons fait arrêter ces deux scélérats-là.

Le père Brassard, portier: Il allait bien, le petit bonhomme... il fouillait là-dedans comme si ça n'avait pas été si chaud... Voilà tout ce que je sais...

M. le président, aux prévenus: Qu'avez-vous à dire?—Totor, pleurant: Nous aimons tant les pommes de terre frites... —Larifla: Ça sentait si bon! hi! hi! hi!

La veuve Brigandin: Il fallait donc m'en demander, vipères... je vous les aurais plutôt données.

Le tribunal condamne Totor et Larifla à passer un an dans une maison de correction. Ils éclatent en gémissements aigus!

UN LATINISTE.—Masguiteau est un vieux savant que la grève des belles-lettres a réduit à la position d'écrivain public. Il est dans ce moment vice-président du club des Hommes lettrés sans ouvrage. Hélas! il faut qu'il descende un instant de son fauteuil thronal pour comparaître devant la police correctionnelle.

Le 5 mars dernier, Masguiteau entre chez un marchand de vin et dit d'un air folâtre: *Nunc est bibendum*, servez-moi un demi-septier.

Dans le comptoir se trouvait en ce moment Louis Heroux, un tailleur en culottes fanées, qui est en même temps portier d'une maison de vingt-cinquième ordre.

—Ah! ça, dit-il à Masguiteau, pourquoi donc que tu parles autrichien, toi?—Autrichien! Je parle latin.

Du latin... toi, parler latin! il faudrait pour ça être plus malin que tu ne l'es.

—On sait parler latin quand on a fait ses études.

—Allons donc!... tu n'as jamais étudié que dans les fonds de bouteille... Ignorants—Faiseur d'embarras!—Crétin!—Canaille!

Masguiteau termina la conversation en appliquant un soufflet au tailleur, qui demande aujourd'hui 100 fr. de dommages et intérêts.

M. le président au prévenu: Qu'avez-vous à dire?—J'ai été un peu vif, c'est vrai; mais le citoyen plaignant n'avait gravement insulté.

Le plaignant: Pourquoi que vous parlez autrichien?—Je parlais latin.

—Tenez je vous en défie de parler latin devant ces messieurs qui s'y connaissent.

Le prévenu avec volubilité: *Judices venerabilis, oportet mihi insingere panem minimum...*

M. le président: Assés... Le tribunal condamne le latiniste à dix francs d'amende.

Masguiteau, à son adversaire, d'un air triomphant: Eh bien! citoyen tailleur, n'avez-vous entendu?—Leroux levant les épaules: Bah! c'était du ture!

Repertoire National,

OU
RECUEIL
DE
LITTÉRATURE CANADIENNE.

Le Répertoire National formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada, en deux volumes de 384 pages chaque. Prix \$2 par volume ou \$4 pour l'ouvrage. Le premier volume est maintenant terminé. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. NESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, Avocat. Québec, 6 Septembre 1848.

BOUQUIN DE GORDONNIER.



Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. WURTELE, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12. Québec, 28 juin 1848.

A VENDRE.

UN grand bateau à deux mâts presque neuf, avec voiles, chaînes, ancre et pour les particularités s'adresser à

JOHN VANDERHEYDEN, Ecrn. Rue St. Paul. Québec, 6 Septembre, 1848.